

**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de séance : 24 OCTOBRE 2022**



Date de convocation : 19 OCTOBRE 2022

Date d'affichage : 19 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

**EXCUSES** : MM. MAYEUX M., 3ème Adjointe qui donne pouvoir à MURCIA B. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK Jean-Paul + GUIDEZ E. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à FERAHTIA A. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.

**ABSENTS** : MM. GARCIA M.

**Secrétaire de séance** : Mme CLOSSE E.

***Délibération N° 2022-06-02***

**OBJET**

**Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 12 juillet 2022, Madame MAYEUX Mariette, par délégation de Monsieur le Maire, a signé les contrats d'installation des équipements téléphoniques de l'ensemble des bâtiments communaux avec la société EURO INFO de Prouvy, aux conditions financières suivantes :
  - Acquisition et installation des équipements : 14 717,00 € HT
  - Abonnement mensuel de l'ensemble des lignes : 647,18 € HT.
  
- En date du 2 septembre 2022, Monsieur le Maire a signé avec le bureau d'études EITEC de Sailly-Lez-Cambrai, un contrat de mission d'assistance pour le suivi technique et administratif du contrat d'exploitation des installations de chauffage aux conditions suivantes :
  - Coût annuel H.T. : 2 295 €
  - durée : 4 ans.
  
- En date du 19 octobre 2022, Monsieur le Maire a signé avec la CAPH une convention d'accueil du spectacle « au fil de l'eau » qui aura lieu le samedi 5 novembre 2022 au jardin partagé.



L'assemblée délibérante prend acte de ces décisions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuelle CLOSSE



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 02/11/2022  
Publiée ou notifiée le 04/11/2022  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire.

